

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 28 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE  
**membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF, Jean Luc PIANZI et Myriam PISANO.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Marie-Lise LHOMET, Patrice DUMORTIER à Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Roland DAMOTTE à Pierre OSER, Christine DEL PIE à Cédric PERRIN, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |    |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 22 septembre     | Le 22 septembre  | En exercice           | 41 |
|                     |                  | Présents              | 28 |
|                     |                  | Votants               | 36 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

**2017-06-30 Etude de programmation Phase 2 AMI Bourgs-centre : Demande de subvention à la région BFC et attribution de l'étude de programmation**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération 2015-05-20 portant sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional pour la revitalisation des bourgs-centres,*

*Vu la délibération 2017-04-08 portant sur l'étude de programmation et sa prise en charge,*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28 septembre 2017,*

La Région de Franche-Comté a lancé en mars 2015, un appel à manifestation d'intérêt : Revitalisation des Bourgs-Centres Franc-Comtois.

Suite au diagnostic élaboré en phase 1 par le Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort, l'étude de programmation, objet de la phase 2, a fait l'objet d'une consultation fin avril 2017 sur un modèle de cahier des charges proposé par la Région.

Après consultation des bureaux d'études, la commission d'appel d'offres, réunie le 28 septembre 2017, a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement VERDI INGENIERIE/PIVADIS pour un montant de 64 167.75 euros HT.

Cette étude peut bénéficier dans le cadre de l'Appel à manifestation d'Intérêt, d'une subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 60% maximum, plafonnée à 50 000 euros pour l'étude globale et commune aux 3 bourgs-centres.

| Dépenses (en euros HT)                            |           | Recettes (en euros HT)       |           |
|---------------------------------------------------|-----------|------------------------------|-----------|
| Étude de programmation / phase 2 AMI Bourg-centre | 64 167.75 | Région BFC (60%)             | 38 500.65 |
|                                                   |           | CCST (autofinancement) (40%) | 25 667.10 |
| TOTAL                                             | 64167.75  | TOTAL                        | 64 167.75 |

Comme décidé en Conseil Communautaire du 15 juin 2017, le reliquat du coût sera réparti de manière égale entre les 4 bénéficiaires de l'étude, à hauteur de 25% chacun, soit 6 416.78 euros HT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- de valider l'attribution du marché au groupement VERDI INGENIERIE/PIVADIS,
- d'autoriser le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 04 OCT. 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE CO  
Le Président  
Christian RAYOT

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE CO  
Le Président  
Christian RAYOT  
TERRITOIRE DE BELFORT